

15 juin 1999

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION
"UN PARTENARIAT UE-AMÉRIQUE LATINE POUR LE 21^E SIÈCLE"**

- COMMENTAIRES DE L'UNICE -

L'UNICE accueille favorablement la communication de la Commission sur "un nouveau partenariat Union européenne / Amérique latine à l'aube du 21^e siècle" [COM(1999) 105 final]. Elle partage globalement la nouvelle approche de la Commission relative aux relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine qui est reprise dans ce document. L'UNICE est également favorable aux principaux domaines d'action proposés par la Commission européenne visant à approfondir la coopération UE-Amérique latine, à savoir: une alliance stratégique entre les deux régions visant à renforcer la position de négociation des deux partenaires au niveau international, l'adoption d'un modèle de développement durable et l'ouverture du dialogue politique à la société civile et notamment aux organisations de milieux d'affaires.

En vue de contribuer à la mise en œuvre de ce nouveau partenariat, l'UNICE exprime les commentaires suivants.

Relations commerciales entre l'Union européenne et l'Amérique latine

Alors qu'un monde «pluridimensionnel» s'édifie, à l'aube du 21^e siècle, l'Amérique latine est un partenaire commercial prioritaire pour l'Union européenne, ainsi qu'une région dont les traditions culturelles et politiques sont proches de celles de l'Union européenne.

Dans l'optique d'un renforcement des relations, il est nécessaire de définir une stratégie globale à long terme tenant compte des capacités de chaque secteur économique de l'Union européenne et de l'Amérique latine. Cette stratégie globale devrait assurer la cohérence entre les approches multilatérales, bilatérales et régionales, ainsi qu'avec d'autres politiques spécifiques comme le système de préférences généralisées (tant sur les aspects généraux que ceux relatifs au SPG-drogue). Un renforcement des relations entre les partenaires de l'UE et d'Amérique latine améliorera la compréhension mutuelle et, ainsi, contribuera à prévenir l'émergence de nouveaux conflits et à faciliter la résolution des tensions commerciales.

En vue de la conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Seattle à la fin du mois de novembre, l'UNICE estime que l'Union européenne et l'Amérique latine devraient intensifier leur coopération sur les dossiers « OMC », afin de dégager, lors de cette conférence, le consensus nécessaire au lancement d'un cycle de négociations complet, tourné vers l'avenir et s'achevant par un engagement unique.

Flux d'investissements entre l'Union européenne et l'Amérique latine

L'UNICE considère qu'un régime global d'investissement, fondé sur des règles multilatérales à définir au sein de l'OMC, contribuera significativement à la stabilité financière dans le monde et à l'intégration régionale dans l'économie mondiale. Il est vital de poursuivre les efforts en vue d'accroître la transparence, la responsabilité financière et la prévisibilité dont toutes les économies ont besoin pour attirer des capitaux à long terme. L'UNICE encourage l'Union européenne à soutenir les efforts des gouvernements latino-américains visant à se conformer aux disciplines multilatérales qui favoriseront la confiance des investisseurs dans leurs économies.

L'UNICE considère que la libre circulation des capitaux, ainsi que des conditions adéquates à un investissement durable, devraient faire partie de tout modèle de développement durable à long terme en Amérique latine. Ceci implique que les gouvernements de la région doivent continuer à adopter des politiques macro-économiques rigoureuses afin de maîtriser l'inflation et de réduire les déficits publics. C'est la voie à suivre pour réduire substantiellement les taux d'intérêt réels élevés, rétablir la confiance dans les économies nationales et renforcer les monnaies nationales. Une fois ces conditions réunies, il sera nécessaire de poursuivre la réforme des activités contrôlées par l'Etat. Ces réformes, à leur tour, encourageront l'initiative privée et amélioreront l'efficacité des dépenses et investissements publics.

Le développement des marchés nationaux dépendra de la situation antérieure en matière de stabilité macro-économique, de mobilisation des capacités d'épargne nationales et de mise en place d'un cadre favorable à l'investissement étranger direct en termes de stabilité politique, macro-économique et sociale, ainsi que d'un système juridique favorisant l'investissement direct. Une fois ceci achevé, notamment dans le domaine des groupements de coopération régionale, un système harmonisé de normes techniques devrait être établi, tant entre les pays participant aux groupements de coopération régionale qu'entre ces pays et d'autres régions du monde. A cet égard, l'expérience de l'Union européenne en matière de mise en place du marché intérieur est dans la pratique particulièrement précieuse, de même que l'assistance technique que l'Union européenne pourra apporter pour développer un tel modèle.

Coopération économique entre l'Union européenne et l'Amérique latine

Les pays d'Amérique latine discutent actuellement de la possibilité de créer une monnaie commune ou d'adopter une monnaie de référence non latino-américaine. A la lumière de l'expérience acquise par l'Union européenne avec l'introduction de l'euro, certains enseignements devraient être tirés, tels que la nécessité d'une coordination préalable des politiques macro-économiques et le transfert progressif de la souveraineté monétaire à un organe commun mais indépendant. L'importance des échanges commerciaux entre les pays participants devrait aussi être prise en compte. Des mesures coordonnées de ce type pourraient contribuer à éliminer les risques tels que ceux liés aux taux de change ou à une perte de compétitivité au niveau mondial.

Enfin, en vue de renforcer les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine en matière d'échanges commerciaux, d'investissement et de coopération économique, l'UNICE estime essentiel de mettre en pratique les conclusions de la Déclaration de Rio adoptée lors du premier forum des milieux d'affaires UE-Mercosur (Rio de Janeiro, 22 et 23 février 1999). Plus spécifiquement, l'UNICE appelle la Commission européenne et les gouvernements de l'Union européenne et d'Amérique latine à tout mettre en œuvre pour:

- accélérer la conclusion des accords d'association avec le Mercosur, le Chili et le Mexique, et entamer des négociations avec les autres pays et groupements régionaux d'Amérique latine afin de faciliter les échanges commerciaux, les flux d'investissements et de services dans tous les

secteurs et d'entretenir un dialogue et une coopération soutenus dans tous ces domaines. L'UNICE espère que les questions agricoles ne ralentiront pas les progrès de ces négociations

- soutenir le développement de relations étroites entre les milieux d'affaires de l'UE et d'Amérique latine, dans le but d'éliminer les obstacles actuels aux activités des entreprises
- éviter de créer de nouveaux obstacles aux échanges commerciaux et aux investissements, tant au sein des deux régions qu'entre elles.

Stratégie d'approche des relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine

L'UNICE salue les efforts réalisés en Amérique latine visant le renforcement des institutions et reconnaît leur impact positif sur les conditions politiques, économiques et sociales de cette région. Elle est consciente de la difficulté à définir une politique centrée essentiellement sur la région dans son ensemble. Toute stratégie politique globale concernant l'Amérique latine doit reposer à la fois sur une approche régionale et sur une approche nationale.

Sur cette base, l'UNICE estime qu'une importance particulière doit être donnée aux groupements régionaux et, au sein de ces groupements, aux organisations (comme le Mercosur) qui sont les plus intégrées et pour lesquelles la coopération avec l'Union européenne pourrait être renforcée sur la base des structures existantes. Une telle stratégie implique que l'Union européenne favorise le développement de régimes de coopération inter-régionale, ainsi que à l'intégration mondiale de ces pays dans les institutions commerciales et financières multilatérales.

L'Union européenne devrait préciser clairement, aux autres pays et aux autres zones économiques, que les relations avec les pays d'Amérique latine visent à contribuer à une libéralisation plus importante des marchés latino-américains, en conformité avec le système de l'OMC, pour le bénéfice général de tous les pays. Une telle approche devrait renforcer la compétitivité au niveau mondial.

Intégration régionale en Amérique latine

L'UNICE estime que l'intégration économique entre les pays d'Amérique latine est importante pour favoriser un développement économique durable dans la région. Pour cette raison, l'UNICE soutient fermement les différentes initiatives en cours visant une intégration régionale, dans le respect des règles de l'OMC. De tels accords sous-régionaux contribueraient activement à la libéralisation des échanges et de l'investissement au niveau international.

L'UNICE reconnaît que l'expérience de l'Union européenne pourrait être utile à l'Amérique latine en matière d'intégration régionale. La construction de la Communauté économique européenne reposait sur une série de politiques générales et sectorielles (douanes, agriculture, concurrence, charbon et acier) qui ont déclenché le processus d'intégration. L'Union européenne devrait coopérer avec les différentes régions en examinant la faisabilité de schémas similaires visant à stimuler un processus d'intégration, tout en conservant une approche individualisée pour chaque groupement de coopération régionale.

L'implication accrue, ces dernières années, des organisations de milieux d'affaires latino-américains dans le développement politique, économique et social de leur région exerce et continuera à exercer un impact profond sur la poursuite des réformes et du processus de libéralisation en cours, ainsi que sur l'intégration régionale.

Assistance de l'Union européenne au développement de l'Amérique latine

L'assistance financière de l'Union européenne aux pays d'Amérique latine est importante pour la consolidation de la démocratie, le développement de leurs institutions sociales et la stabilisation économique. L'UNICE encourage l'Union européenne à poursuivre son action en ce sens, en tenant dûment compte des besoins spécifiques de chaque pays.

Concernant la stratégie européenne d'aide au développement de l'Amérique latine, l'UNICE accueille favorablement les règles d'intervention proposées par la Commission, qui sont basées sur un effort au niveau des pays moins développés et qui visent une meilleure planification des actions et un cadre juridique amélioré. Toutefois, l'UNICE estime que certains secteurs prioritaires au niveau de la région devraient également être identifiés. Elle souhaite par ailleurs voir l'établissement d'une coopération basée sur le dialogue, d'une meilleure coordination et d'une plus grande cohérence entre les bailleurs de fonds de l'UE, ainsi qu'avec les autres bailleurs de fonds au niveau international.

En ce qui concerne les secteurs préférentiels de coopération identifiés par la Commission, l'UNICE propose une classification plus systématique, selon les critères suivants:

1. soutien à la consolidation de la démocratie et au développement des institutions sociales, y compris des organisations patronales;
2. soutien à la coopération économique d'intérêt mutuel dans les secteurs innovants et de haute technologie tels que les télécommunications et la société de l'information;
3. soutien à la création et à la mise en œuvre d'un système harmonisé de normes techniques, ainsi qu'à l'élimination progressive des obstacles non tarifaires aux échanges;
4. soutien aux activités d'éducation/formation et aux actions culturelles, en tant que facteurs du développement industriel et de promotion de la culture locale ainsi que de la culture européenne adaptée aux conditions locales ;
5. soutien aux politiques visant à créer un environnement durable et à promouvoir la biodiversité, y compris les mesures de mise en œuvre.

Implication de la société civile dans la coopération entre l'Union européenne et l'Amérique latine

L'UNICE se félicite de la reconnaissance, dans la communication de la Commission, du rôle actif joué par la société civile, et notamment par les organisations de milieux d'affaires, dans le processus d'approfondissement de la coopération entre l'Union européenne et l'Amérique latine. L'UNICE considère qu'un dialogue permanent entre les représentants de la société civile des deux régions devrait être renforcé. Elle estime qu'une implication accrue de la société civile des deux régions sera obtenue par un approfondissement des contacts et du soutien mutuel. La politique traditionnelle de coopération de l'Union européenne envers les pays moins développés du continent a permis de progresser vers cet objectif, en permettant de soutenir le développement de la société civile par la création de nombreux organes de coopération.

A l'avenir, cependant, il semble utile de renforcer le soutien aux groupements de coopération les plus représentatifs. Pour cette raison, l'UNICE est favorable à une plus grande implication des milieux d'affaires dans les différents forums de dialogue politique et économique, aux niveaux national et régional, et au renforcement des organisations représentatives des milieux d'affaires dans les pays d'Amérique latine. L'UNICE encourage les institutions de l'Union européenne et les autorités gouvernementales d'Amérique latine à reconnaître le rôle particulier que jouent les organisations de

milieux d'affaires en tant que facteur clef de la restructuration de la société civile et du développement d'activités industrielles nouvelles, stables, sources d'emploi et respectueuses de l'environnement.

La première réunion du forum des milieux d'affaires UE-Mercosur offre un bon exemple de la manière dont les organisations industrielles européennes et latino-américaines peuvent apporter leur contribution au processus politique et à un renforcement du partenariat entre l'Union européenne et l'Amérique latine.

* * *

L'Union européenne devrait soutenir le processus de consolidation démocratique et de prospérité économique en cours en Amérique latine, compte tenu des intérêts économiques étroits de l'Union européenne et de l'Amérique latine. Ceci pourrait augmenter la valeur ajoutée que les deux régions peuvent s'offrir l'une à l'autre dans le nouvel environnement économique global. Les organisations européennes de milieux d'affaires, en tant que composante importante de la société civile, sont prêtes à jouer activement leur rôle dans ce processus.
